



**SERVICE PUBLIC**  
**D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU**  
**Clunisois**  
**(SPANC du CLUNISOIS)**

---

**Rapport de présentation du Débat  
d'Orientation Budgétaire.**

**Exercice 2020**

**Présenté conformément à l'article L.2312-1  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

## SOMMAIRE

1) Structure et présentation du service .....	3
1.1) Organisation administrative du service.....	3
1.2) Population desservie par le service public d'assainissement non collectif.....	3
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT) .....	3
1.4) Mode de gestion du service.....	4
1.5) Tableau des effectifs .....	4
2) Orientations budgétaires 2020.....	5
2.1) Résultats prévisionnels 2019.....	5
2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2020 .....	5
2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2020 .....	5
2.3.1) Charges de structures : .....	5
2.3.2) Evolutions des dépenses des effectifs : .....	5
2.3.3) Marché de vidange : .....	6
2.3.4) Opération réhabilitation : .....	6
2.3.5) Autres dépenses :.....	7
2.3.6) Recettes des redevances ANC 2020 :.....	7
2.3.7) Autres recettes de fonctionnement (hors vidange et réhabilitation) : .....	8
2.4) Engagements pluriannuels .....	9
3) Etat de la dette .....	9

## 1) Structure et présentation du service

### *1.1) Organisation administrative du service*

Le syndicat mixte regroupe les communes de Ameugny, Bergesserin, Bonnay, Bray, Buffières, Bussièrès, Burzy, Château, Chériset, Chevagny-sur-Guye, Chiddes, Chissey-les-Mâcon, Cluny, Cortambert, Cortevaix, Curtil-sous-Buffières, Flagy, Jalogny, Joncy, La Guiche, La Vineuse-sur-Frégande, Lournand, Massilly, Mazille, Passy, Pressy-sous-Dondin, Sailly, Saint André-le-Désert, Sainte Cécile, Saint-Clément-sur-Guye, Saint-Huruge, Saint Marcelin-de-Cray, Saint Martin-de-Salencey, Saint-Martin-la-Patrouille, Saint Vincent-des-Prés, Saint-Ythaire, Salornay-sur-Guye, Sigy-le-Chatel, Sivignon, Taizé, et la Communauté de Communes de Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (Bourgvilain, La Chapelle du Mont de France, Dompierre les Ormes, Germolles-sur-Grosne, Matour, Montmelard, Navour sur Grosne, Pierreclos, Saint Léger-sous-la-Bussière, Saint Pierre le Vieux, Saint Point, Serrières, Tramayes, Trambly, Trivy, Vérosvres). La compétence ANC de la commune de Pierreclos est en délégation de service public.

Le territoire du SPANC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 comprend donc 55 communes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les statuts du SM SPANC ont été modifiés, les délégués représentants de chaque commune au syndicat sont représentés par un délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, en application de l'article L.5216-7 IV du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération devient membre du syndicat en lieu et place de la commune de Bussièrès en application du mécanisme de « représentation-substitution ».

### *1.2) Population desservie par le service public d'assainissement non collectif*

Le service public d'assainissement non collectif dessert, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, près de 14 500 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 21 318.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de près de 6 500, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### *1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)*

Le SPANC du Clunisois assure :

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées,

Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, entretien des installations d'assainissement non collectif.

Depuis le 10 juin 2014, convention de mandat avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage.

### 1.4) Mode de gestion du service

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le service est géré en régie. Le nombre d'agents en régie directe est de 2 pour la partie technique, représentant 2 équivalents temps plein.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction (2h hebdomadaire) et 1 poste de secrétariat / comptabilité (5 h hebdomadaire). Ces éléments correspondent à 2 ETP techniques et 0.2 ETP administratif.

Il a été décidé lors du Conseil syndical du 17 décembre 2019 de modifier l'organisation du SPANC du CLUNISOIS sur 2020 de la manière suivante :

- création d'un poste de technicien SPANC en contrat à durée déterminée de 3 ans / 35 h hebdomadaires ;
- suppression du poste de secrétariat / comptabilité (activités accessoires) de 5h hebdomadaires ;
- redistribution des missions du poste supprimé entre une technicienne titulaire (7 heures hebdomadaire) et le poste de direction (activité accessoire) : passage de 2h à 5h hebdomadaires.

Cette nouvelle organisation conduit à avoir 2.8 ETP techniques et 0.34 ETP administratif.

Cette organisation devrait être mise en place à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.

### 1.5) Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs prévisionnels au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est donc le suivant :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont TNC</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	0	
Agent de Maîtrise	1	0	0	1	
Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0	0	
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	0	
Adjoint Technique	1	0	0	1	
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>					
Ingénieur	1	0	0	1	1
Rédacteur	1	0	0	1	1
<u>TOTAL</u>	4	0	0	4	2
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	0	+1	+1	0	0
<u>TOTAL GENERAL</u>	<b>4</b>	<b>+1</b>	<b>+1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

Le recrutement du nouveau technicien en CDD 3 ans est lancé. Le recrutement est prévu pour mars 2020.

Une promotion interne est possible pour un agent actuellement au grade d'Agent de maîtrise qui peut prétendre au grade de Technicien territorial à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020.

Il est proposé de présenter cet agent à cette promotion interne. Le tableau des effectifs sera modifié dans le courant de l'année, le cas échéant, en fonction du résultat de la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, et du résultat du recrutement.

## 2) Orientations budgétaires 2020

### 2.1) Résultats prévisionnels 2019

Les résultats prévisionnels du budget 2019 sont les suivants :

- déficit de fonctionnement prévisionnel 2019 de l'ordre de 4 364 €.

(rappel reports d'excédents 2018 de 28 495.83 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de l'ordre de 24 130 €.

- excédent d'investissement prévisionnel 2019 : 2.63 € (rappel reports d'excédents 2018 de 26 487.64 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de 26 490,27 €.

### 2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2020

Les amortissements de subventions sont de 0 €.

Les dotations aux amortissements sont de 1 064 €.

FCTVA 2019 (investissements 2018) : 90 €.

Sur 2020 un achat de module complémentaire facturation du logiciel Cartajour actuel ou le changement complet du logiciel sont à prévoir (négociations en cours). Le coût prévisionnel est au maximum de l'ordre de 10 000 €.

Dans le cadre de l'embauche du nouveau technicien, il faut prévoir l'achat d'un ensemble bureau / armoire ainsi que d'un ordinateur. Le coût prévisionnel est de l'ordre de 3 500 €.

Au regard de 26 490.27 € à inscrire en recettes d'investissement, les compléments de dépenses pour équilibre sont donc de 14 000 €.

### 2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2020

#### 2.3.1) Charges de structures :

Les charges de structures 2020 seront de l'ordre de 19 200 € (16 934.17 € dépenses réelles 2019), soit une augmentation de 2 805.83 € (13.4 %), essentiellement liée aux majorations pour l'accueil du nouveau technicien.

#### 2.3.2) Evolutions des dépenses des effectifs :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Temps de travail hebdomadaire</u>	<u>Dépenses salariales 2019</u>	<u>Dépenses prévisionnelles 2020</u>	<u>Avantages en nature</u>	<u>Observations</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u>	<b>70</b>	<b>74 123.88 €</b>	<b>76 176 €</b>	Néant	

<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Adjoint Technique	35	34 473.49 €	34 834 €	Néant	
Agent de Maîtrise (Ou Technicien territorial)	35	39 650.39 €	41 342 €		
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>	<b>7 (5 : 01/04)</b>	<b>4 867.14 €</b>	<b>7 672 €</b>		
Ingénieur	2 (5 : 01/04)	1 303.49 €	<b>6 715 €</b>	Néant	Rappel : absence directeur 7 mois en 2019 A partir du 1 <sup>er</sup> avril : 5 h Direction
Rédacteur	5 (fin 30/03)	3 563.65 €	<b>957 €</b>	Néant	
<u>TOTAL</u>	<b>77 (75)</b>	<b>78 991.02 €</b>	<b>83 848 €</b>		
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	<b>35</b>	0 €	29 162 €	Néant	1 recrutement sur le 1 <sup>er</sup> trimestre
<u>TOTAL GENERAL</u>	<b>77 (110)</b>	<b>78 991.02 €</b>	<b>113 010 €</b>		

Les charges générales de personnel (masse salariale + formation + médecine préventive + action sociale) sont en hausse de 43% (34 565 €) par rapport au réalisé 2019 (82 430,45 €), incluant les évolutions des carrières des agents, les évolutions des cotisations, et les dépenses supplémentaires du nouveau technicien.

Les charges prévisionnelles des indemnités des élus sont les suivantes :

- Président : 8 297 €
- Vice-Présidents (2) : 6 640 €

Ces dépenses sont en augmentation de 14 937 € (100 %) de fait de la prévision des indemnités maximales autorisées pour 1 Président et 2 Vice-Présidents à la suite du renouvellement des élus. Pour rappel, depuis la création du SPANC du Clunisois, les indemnités des élus n'ont jamais été versées. Sur une année pleine, les dépenses maximales sur ce poste peuvent être de 22 405 €.

### 2.3.3) Marché de vidange :

Le nombre de dossiers de demande de vidange pour 2019 est de 224. L'estimation des vidanges pour 2020 est de 220 compte tenu du fait de l'évolution du territoire et en faisant la moyenne du nombre de vidanges réelles entre 2018 et 2019. Le coût moyen estimé est de 170 €. Le budget global est donc de 37 400 €.

Les recettes liées sont d'un montant équivalent majoré du coût administratif par dossier (25 € \* 220 = 5 500 €), soit 42 900 €.

### 2.3.4) Opération réhabilitation :

Les mouvements budgétaires liés à cette opération sont en décalage d'une année budgétaire au moins par rapport aux dépôts et réalisations des travaux. Les aides pour les usagers sont de 3 000 € par installations. Le SPANC perçoit le versement de l'aide pour chaque dossier et la reverse aux usagers.

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des installations et de la contractualisation avec l'Agence de l'eau, une aide de 250 € par dossier de réhabilitation est donnée au SPANC pour le suivi administratif de l'opération.

Le bilan des opérations en cours est présenté dans le tableau suivant :

Année	Nombre total de dossier	Opération terminée (solde financier et administratif perçus)	Opération en cours (en attente de solde administratif - 250 €)	Opération en cours (en attente de versement du solde financier - 3000 €)	Opération en cours (travaux faits - solde financier à envoyer)	Travaux en attente	Demande d'autorisation en attente de validation
2014	16	16					
2015	80	80					
2016	80	68	4	0	0	5	3
2017	7	7					

Clôturé	En cours de clôture	En attente
---------	---------------------	------------

Pour 2020, il reste donc 8 dossiers complets à finaliser (3 000 € + 250 €) et 4 dossiers supplémentaires pour le solde administratif (250 €).

L'inscription globale est donc de 24 000 € pour les dépenses et 27 000 € pour les recettes.

### 2.3.5) Autres dépenses :

Les provisions pour dépenses imprévues sont proposées à 800 €.

### 2.3.6) Recettes des redevances ANC 2020 :

*Objectifs 2020 :*

*558 contrôles dont 130 ponctuels (vente ou hors programmation)*

*(dont prévisions de 245 pour nouveau technicien sur 10 mois : 7 contrôles complet par semaine : terrain / rapport sur 35 semaines)*

*100 contrôles neuf*

*100 dossiers neuf*

Pour rappel les dossiers réalisés sur 2019 (au 31 décembre) :

- 271 contrôles dont 177 ponctuels
- 96 contrôles neuf
- 117 dossiers neuf

Depuis 2015 le Conseil syndical a défini une méthodologie pour avoir une règle d'ajustement annuelle pour la révision du montant des redevances. Cette méthodologie se base sur le suivi de

l'évolution annuelle de l'indice INSEE des prix à la consommation pour le secteur des SERVICES avec les variables suivantes :

a) Indice INSEE pris pour référence (I) :

« Indice des prix à la consommation - Secteurs conjoncturels (mensuel, ensemble des ménages, métropole + DOM, base 1998) – Services – Identifiant 000641185 ».

*A noter : la série INSEE 0000641185 en base 1998 est arrêtée au 31/12/2015 et est remplacée par la nouvelle série équivalente « Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France – Services – Identifiant 001759968 ».*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001759968/>

b) Mois pris comme référence de base (Base) :

Décembre de l'année n-2 (2018)

c) Mois pris comme référence pour le calcul de d'indexation (Référence) :

Décembre de l'année n-1 (2019) pour l'année de calcul de la revalorisation n.

La formule du coefficient d'indexation pour l'année n proposé est donc le suivant :

$$((I \text{ Référence} - I \text{ Base}) / I \text{ Base}) * 100$$

En application de cette formule de révision, le coefficient pour 2020 est de :  $((104.63 - 103.17) / 103.17) * 100 = 1.41 \%$

*I Référence : 104.63*

*I Base : 103.17*

Il est donc proposé de majorer les redevances sur l'année 2020 de 1.41 % en application de la formule de révision et en appliquant la méthode de l'arrondi à l'unité supérieur ou inférieur.

Les montants des redevances 2020 proposés sont donc de :

- pour l'étude et le contrôle des nouvelles installations, 356 € T.T.C. : cette redevance peut se décomposer en 2 phases :
- paiement de la somme de 153 € T.T.C. pour l'étude du dossier technique,
- paiement du solde de 203 € T.T.C. pour le contrôle de la bonne réalisation des travaux.
- pour la première visite des installations existantes (visite programmée dans le cadre d'une campagne de terrain) : 120 € T.T.C.
- pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (visite programmée dans le cadre d'une campagne de terrain) : 120 € T.T.C.
- pour les visites ponctuelles (type vente de maison, visite hors programmation) : 203 € T.T.C.

Les recettes de 2020 calculées sur la base de ces redevances sont estimées à 113 138 € (en prenant en compte l'application de nouveaux tarifs au 01/04/2020).

A noter que se rajoute en recettes une somme de 6 420 € correspondant à des dossiers réalisés sur le terrain en 2019 mais finalisés sur 2020.

### **2.3.7) Autres recettes de fonctionnement (hors vidange et réhabilitation) :**

Les soutiens de L'Agence de l'eau sont terminés.



### 2.4) Engagements pluriannuels

Le SPANC du Clunisois n'a pas d'opération pluriannuelle engagée.

## 3) Etat de la dette

Le SPANC du Clunisois n'a pas d'emprunts en cours. L'état de la dette fait apparaître le montant correspondant à la ligne de trésorerie ouverte en 2007 :

	Rappel 2009	Rappel 2010	Rappel 2011	Rappel 2012	Rappel 2013	Rappel 2014	Rappel 2015	Rappel 2016	2017 / 2018 2019 / 2020
Encours de la dette au 31 décembre	59 000	35 000	35 000	35 000	20 000	10 000	10 000	0	0
Rembourse ments au cours de l'exercice	0	24 000	0	0	15 000	10 000	0	10 000	0
Intérêts	852.38	440.74	701.33	802.97	785.37	501.31	408.13	24.72	0

Cette ligne de trésorerie est soldée en 2016.